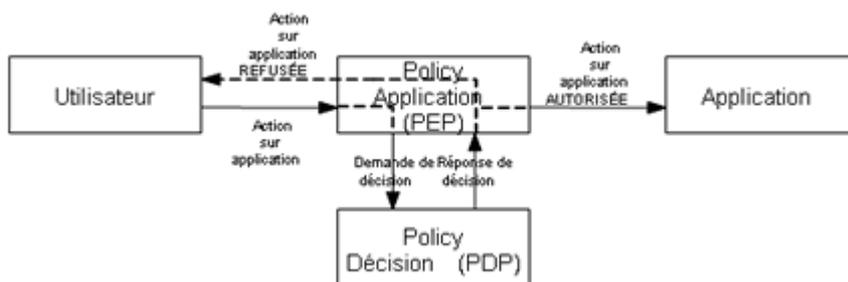
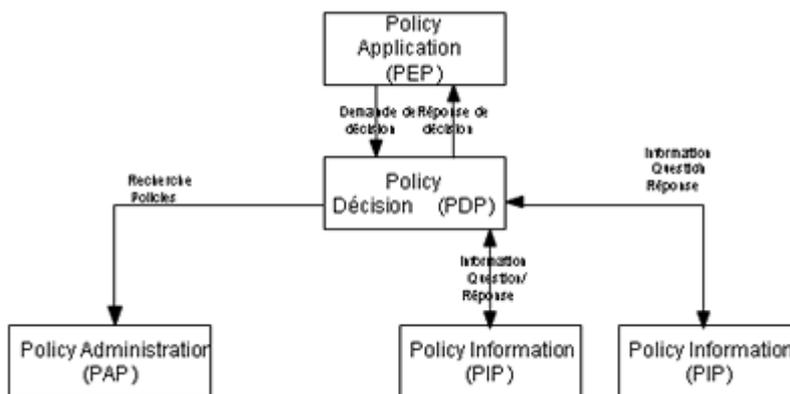


La gestion intégrée des utilisateurs et des accès vise à garantir que seuls des prestataires de soins/organismes de soins autorisés aient accès aux informations personnelles auxquelles ils peuvent accéder en vertu de la loi, des mandats de la section santé du Comité sectoriel érigé au sein de la Commission pour la Protection de la Vie Privée et/ou de l'accord des patients concernant les seuls patients dont ils doivent connaître des informations personnelles pour dispenser les soins.

La gestion intégrée des utilisateurs et des accès fonctionne sur la base du Policy Enforcement Model générique. Lorsqu'un utilisateur veut accéder à une application protégée par eHealth, la demande d'autorisation est interceptée par le Policy Enforcement Point (PEP) avec toutes les informations concernant l'utilisateur identifié, l'application demandée ainsi que les ressources utilisées et le contexte (ex. le moment auquel l'accès à l'application a été demandé). Ensuite, la demande d'autorisation est transmise au Policy Decision Point (PDP) pour décision. Lorsque le PDP constate que l'utilisateur est autorisé à accéder à l'application, il le signale au PEP qui lui octroie l'accès. Tous les *credentials* pertinents sont alors communiqués. Si l'utilisateur n'est pas autorisé à accéder, le PEP en sera averti et aucun *credential* ne sera communiqué.



Lorsque le PDP reçoit une demande d'autorisation, un Policy Administration Point (PAP) est sollicité mentionnant les conditions et politiques (*politiques*) en fonction desquelles un utilisateur peut obtenir accès à une application bien précise. Pour vérifier si les conditions ou politiques sont remplies, le PDP se base sur les informations pertinentes reçues d'une ou plusieurs sources authentiques validées - également dénommées Policy Information Points (PIP). Après évaluation des informations reçues, la décision d'autorisation est communiquée au PEP.



Le Policy Administration Point permet de gérer les différentes politiques d'autorisation dans un environnement sécurisé. Ces politiques sont gérées par la (les) personne(s) compétente(s).

